

PROCEDURE CARTE DE DECHETTERIE DE VETRAZ MONTHOUX

Artisans et Commerçants

Depuis le 1er juillet 2002 tout artisan ou commerçant de l'agglomération Annemassienne doivent déposer leurs déchets à la déchetterie de Vétraz-Monthoux.

Les déchets acceptés sont ceux mentionnés dans les règlements de collecte et les déchetteries. Voir règlement des déchetteries.

Préalablement à son dépôt l'artisan ou le commerçant doivent se présenter à l'accueil d'Annemasse Agglo au :

11 rue Emile Zola

Annemasse

Du lundi au vendredi 8h30-12h 13h30-17h

Muni de

- **D'un kbis ;**
- **D'un justificatif de domicile (facture Edf Eau...) ;**
- **Cartes grises des véhicules amenés à fréquenter la déchetterie.**

L'agent à l'accueil d'Annemasse Agglo enregistrera les différents véhicules et remettra à l'artisan ou commerçant :

- **Un badge par véhicule où sera inscrit le nom de l'entreprise ;**
- **Une convention à signer de suite, une copie étant remise à titre temporaire ;**
- **Un exemplaire du règlement de réception des déchets dans les déchetteries d'Annemasse Agglo ;**
- **Pour les artisans et commerçants extérieur à l'agglomération un document officiel indiquant l'adresse exacte du chantier (devis déclaration de chantier...).**

Passé un délai de 24 heures l'artisan ou le commerçant pourra effectuer leurs dépôts à la déchetterie.

Une facturation trimestrielle sera envoyée suivant les dépôts effectués.

Pour tout renseignement vous pouvez joindre le Secrétariat du Service Propreté au 04.50.38.04.62.